

**LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATIONS**  
**DE LA COMMUNE D'HEMEVEZ**  
**N° 71 AVRIL 2013**

Le conseil municipal s'est réuni **le 8 mars à 20h30 et le 05 AVRIL 2013 à 18H 00 en Mairie.**

**ETAIENT PRESENTS** : MM JOLY, FOSSEY, LUTZ, DOUASBIN, LESCOT, LEMONNIER, HEURTEVENT, ANDRE, RUELLE, ROLLAND

**ETAIT ABSENT** : RUELLE JL

Il a souhaité porter à la connaissance des habitants de la commune, les **informations suivantes** :

**Budget primitif**

Le Conseil Municipal vote la proposition du budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

**Section de fonctionnement : 156 698,06 €**

**Section d'investissement : 133 013,10 €**

Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents vote le taux des impôts comme suit :

- Taxe d'habitation                    7,15 %
- Taxe foncière (bâti)                9,53 %
- Taxe foncière (non bâti)        20,25%
- CFE                                        7,59 %

**Exonération de la taxe foncière sur le non bâti en zone humide.**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la liste des parcelles éligibles à l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti en zone humide. Avant validation elle est consultable en mairie.

**Salle communale**

Monsieur le Maire présente le dossier de réhabilitation de la cuisine et des sanitaires de la salle communale, le coût d'objectif s'élevant à la somme de 65 317 € HT (hors options). Le conseil municipal valide le diagnostic et l'estimatif sommaire des travaux établis par Monsieur WATRIN, architecte, autorise également Monsieur le Maire à lancer avec Monsieur WATRIN, l'avant projet définitif. Une attribution de la réserve sera demandée auprès des parlementaires. Le projet a aussi été soumis au Conseil Général de la Manche pour l'attribution d'une subvention.

**Institution du droit de préemption**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dispositions de l'article L211-1 du code de l'urbanisme, modifié par l'article 41 de la loi urbanisme et habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003. En effet, les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte.

Le conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption dans les zones telles que définies au plan annexé à la présente, motivé par l'intérêt public. Sur les parcelles A291 et A298 concernant un chemin piétonnier à créer pour rejoindre le bourg, à partir de la zone constructible de la carte

communale. Les parcelles A33 et A32 sont constituées d'un bois humide où un évènement historique s'est produit lors du débarquement. Les parcelles A17, A267, A266, A268 contiennent un étang qui pourrait constituer un espace d'agrément pour les habitants de la commune. La parcelle B350 et B387 permettrait d'aménager l'accès de la salle communale et du gîte apportant ainsi une plus grande sécurité.

#### Parcelles déterminées constructibles dans le cadre de sa carte communale

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de proposer à la construction des parcelles déterminées constructibles dans le cadre de sa carte communale. Il informe le Conseil Municipal de la nécessité d'une action commune des propriétaires et de la commune pour réaliser un projet harmonieux et tenant compte d'une amélioration des conditions de circulation dans le bourg. Il propose de procéder à cette acquisition. Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, propose de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec les propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section A numéros 133, 317, 131 et 321 pour une contenance totale de 18 100 M2. Le Conseil demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière.

#### Déblaiement des routes pendant la neige

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Président du Conseil Général de la Manche afin de demander une indemnisation pour les deux agriculteurs de la commune qui ont eu la gentillesse de déblayer la neige sur la commune.

#### Travaux de canalisations d'eau

Monsieur le Maire a adressé un courrier au SIAEP de Valognes afin de signaler tous les désordres recensés lors des travaux de remplacement de canalisations et de compteurs d'eau sur la commune. Une réponse est parvenue en mairie avec l'engagement de goudronner la route concernée et changer certains compteurs.

#### Acquisition foncière

Monsieur le Maire a pris contact avec Maître ARNOUX de Montebourg en vue de l'acquisition de d'une bande de terrain de Monsieur et Madame DOUCET pour améliorer la sécurité et aménager l'espace public de l'Atelier public. Les frais de notaire seraient de l'ordre de 700 à 800 €, les frais de géomètre pour 800 € et l'acquisition foncière qui reste à déterminer, la commune faisant une proposition de 1 200 €.

#### Subventions

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- APEL (Heurtevent Garance) 10 €
- Collège Tiphaigne de la Roche (voyage en Espagne) 3 enfants 90 €
- Collège de l'Abbaye de Montebourg (3 enfants) 30 €
- CCAS d'HEMEVEZ 346 €

### Gîte communal

Nous accueillons plusieurs groupes en hébergement et restauration ( 2 et 3 mai, fin mai...) . Nous recherchons des bénévoles pour aider au service.

### Commémoration du 6 juin

Un groupe de soldats Allemands séjournant au gîte du 3 au 6 juin prochain, il leur sera proposé d'être présents à la commémoration prévue sur la commune le 6 juin à 11heures Cérémonie ouverte à tous..

### 28 avril

Dans le cadre de la « Sortosvillaise » organisée par nos voisins de Sortosville, des marcheurs, des coureurs parcoureront la commune le dimanche 28 avril. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

### Transport scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'un arrêt de bus est prévu devant la mairie pour desservir le lycée de Valognes à partir de la rentrée 2013 (circuit 41 C 014).

### Défibrillateur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le défibrillateur a été posé à l'entrée du gîte par les bons soins de Monsieur LUTZ et qu'une formation sera proposée prochainement à l'ensemble des habitants de la commune.

### Passage des coureurs du Tour de la Manche à Hêmevez.

Vous êtes invités à venir nombreux encourager les coureurs le vendredi 3 juin.

### Ramassage de ferraille et encombrants . Ce sera le

### Réunion de l'association de sauvegarde du patrimoine

Le samedi 4 mai prochain autour d'un gouter, nous préparerons la journée champêtre du 2 juin au château. Il nous faudra aussi parler du 70ème anniversaire du débarquement en 2014.